

COMMUNE  
DE  
SOULTZ-LES-BAINS



Tel : 03-88-38-10-24  
Fax : 03-88-38-06-87

# BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES N° 259

DECEMBRE 2011

## ANIMATIONS BIBLIOTHEQUE DE SOULTZ-LES-BAINS

# Cinéma



### LE JEUDI 22 DECEMBRE 2011 A 20H00 UN MONSTRE A PARIS

Dans le Paris inondé de 1910, un monstre sème la panique. Traqué sans relâche par le redoutable préfet Maynott, il demeure introuvable... Et si la meilleure cachette était sous les feux de "L'Oiseau Rare", un cabaret où chante Lucille, la star de Montmartre au caractère bien trempé ?

*Prix : 4€/Adultes et 3€/Enfants jusqu'à 16 ans*

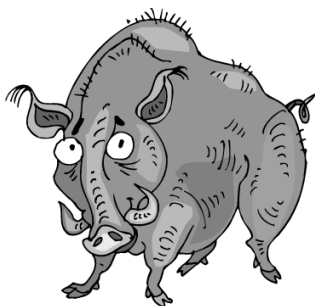


### FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera fermée du 21 décembre 2011 au 2 janvier 2012 inclus.  
Toute l'équipe de la bibliothèque sera heureuse de vous accueillir lors des permanences à partir du 3 janvier 2012.

En attendant de vous rencontrer, l'équipe vous souhaite de JOYEUSES FETES de fin d'année.

## BATTUE GRANDS GIBIERS



L'Association de Chasse du STAHLBERG qui est titulaire du lot de chasse de notre Commune du 2 février 2006 au 1er février 2015 et est présidée par M. Patrick CLAUS, organisera des battues grands gibiers les dimanches :

**8 et 29 janvier 2012**

Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces

dates.

Il est à rappeler que la location de cette chasse (5000 euros/an) est affectée de droit à l'entretien des chemins ruraux permettant en particulier de payer le fauchage annuel des accotements.

## ENQUETE INSEE

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques réalise une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité dans notre commune.

Cette enquête, à caractère obligatoire, se déroulera aux dates suivantes sur notre commune entre le **19 décembre 2011** et le **3 mai 2013**.

Une enquêtrice, Mme CICUTTA Cathy, munie d'une carte officielle, contactera certains ménages pour les interroger sur leur situation soit par téléphone, soit par visite.

Les ménages seront prévenus individuellement par courrier et informés du nom de l'enquêtrice.

Les réponses des entretiens resteront anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Merci de lui réserver un bon accueil.

## INFORMATIONS ELECTRICITE DE STRASBOURG



électricité de strasbourg

**Mardi 27 décembre 2011**, Electricité de Strasbourg procédera à des travaux de maintenance dans la Commune. Ces travaux entraîneront des coupures de courant, le matin entre 2h00 et 3h00. Les secteurs concernés sont : rue Belle vue, rue St Amand, rue du Marker, allée des Bains.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le 03.88.18.79.41.



ENQUÊTE sur l'EMPLOI,  
le CHÔMAGE et l'INACTIVITÉ

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques réalise cette enquête dans notre commune.

Quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger.



L'enquêteur contactera les ménages concernés  
entre le ... 14 NOV 2011 ... et le ... 29 NOV 2011 ...

Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Les réponses des enquêtés resteront anonymes et seront saisies sur ordinateur portable.

IF 111

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Visa n° 201100352 du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, valable pour l'année 2011. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes interrogées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'INSEE. Si vous êtes intéressé(e) par les résultats de cette enquête ou par toute autre information d'ordre économique et social, vous pouvez consulter le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) ou vous adresser à Insee contact : 09 72 72 4000 (tarification appel local)

## DENEIGEMENT

Les sommets vosgiens ont été blanchis par les premières neiges. Il est utile de rappeler le règlement sanitaire départemental et les arrêtés municipaux.

**Tout propriétaire est tenu de déblayer la neige ou de saler le plus rapidement possible devant sa propriété jusqu'au milieu de la chaussée.**

A cet effet, la commune met à votre disposition dans chaque rue un bac contenant du sel de déneigement.

Un raclage des chaussées est effectué par l'ouvrier communal en cas de chute importante de neige. Aucun salage n'est effectué par les services de la Commune.

**Une attention particulière est demandée aux riverains des rues à fortes pentes (rue St Sébastien, rue des Vignes, rue de la Croix...)**

Pensez aussi à aider votre voisin, peut être moins valide ou plus âgé que vous. Un geste d'amitié et de fraternité qui peut se terminer devant un bon verre de vin chaud.



## COMMUNICATION DU CONSEIL GENERAL

Avec l'arrivée de l'hiver et les conditions climatiques difficiles, le Conseil Général du Bas-Rhin vous conseille de rester prudent et vigilant surtout au "petit-jour".

Le Conseil Général vous rappelle quelques conseils et qu'une route dégagée n'est pas forcément sans danger :

- prévoyez des délais de route plus longs
- équipez votre véhicule, dégager vos vitres et allumez vos feux
- adaptez votre vitesse aux conditions de circulation

Un petit guide édité par le Conseil Général est mis à votre disposition en mairie.

Il vous informe des dispositions de sécurité à prendre durant la saison hivernale à venir, inclut un plan du réseau routier départemental et indique les priorités de déneigement de celles-ci.

Dans tous les cas restez prudent, soyez vigilant, préparez vos déplacements et ne partez pas si les conditions météorologiques sont trop défavorables.



## LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
DIEDERICHS Raymonde	16, rue de Saverne	03.88.38.66.41
GARNIER Véronique	6, rue de la République	03.88.04.92.98
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
GODENIR Marianne	32, rue du Fort	03.69.06.27.30
HECKER Marlyse	30, rue du Fort	03.88.38.34.37
MEYER Gabrielle	9, rue St Amand	06.71.61.11.59
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
PAQUOT Marie France	39, rue de Molsheim	03.88.38.38.57
REMOND Sylvie	1, rue de la Paix	03.88.38.36.94
RODRIGUES Marina	14, rue de Marker	06.32.40.74.37
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44



Le relais d'Assistants Maternelles de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig « le Petit Nid » est également présent pour vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échanges et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



Coordonnées du relais d'Assistants Maternelles :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : ram@cc-molsheim-mutzig.fr

## DECORATIONS DE NOËL

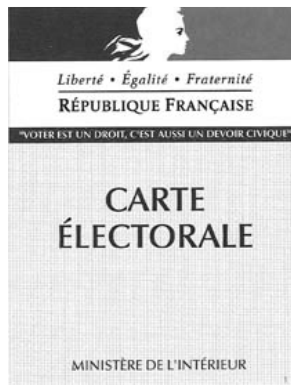


Comme chaque année un sapin a été mis en place à la fontaine du Felsebrunne.

Nous tenons à remercier Monsieur et Madame VETTER Joseph pour la mise à disposition de ce magnifique sapin.

De même pour ajouter à l'ambiance des fêtes à venir, la Mairie a revêtu ses habits de fête grâce à l'habile décoratrice qu'est Mme Gaby FARNER.

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



La période d'inscription sur les listes électorales s'ouvre du 1er septembre au 31 décembre 2011 et donnera lieu à une refonte générale des listes d'électeurs de nationalité française ainsi qu'à la révision des deux listes électorales complémentaires des électeurs ressortissants de l'Union européenne résidant en France, l'une pour l'élection des représentants français au parlement européen et l'autre pour les élections municipales.

Les nouveaux arrivants sont priés de se faire inscrire à la Mairie aux heures de permanence du secrétariat.

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de 18 ans en 2011 ou atteignant cet âge avant le 1er Mars 2012 sont inscrits d'office sur la liste électorale. Il leur appartient néanmoins de vérifier cette inscription pour éviter toute erreur.

Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont reçues jusqu'au 31 décembre 2011.

Cette démarche est obligatoire pour pouvoir voter dans notre commune à partir du 1er mars 2012.

## NOMINATION DU DELEGUE DE L'ADMINISTRATION

Mme Marie-Paule CHAUVET a été désignée en qualité de déléguée de l'administration au sein de la commission chargée de dresser la liste générale des électeurs de la Commune de Soultz-les-Bains par Mme Dominique LAURENT, Sous-Préfète de Molsheim.

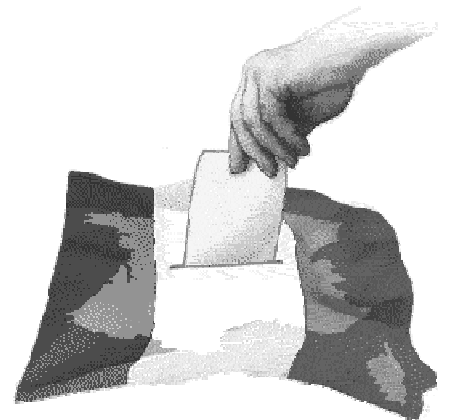
## NOMINATION DU DELEGUE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Mme Cathy SCHALL a été désignée en qualité de déléguée du Tribunal de Grande Instance en remplacement de M. ULRICH Joseph, décédé.

M. Joseph ULRICH a effectué avec conviction cette tâche depuis le 31 mai 1983.

En effet, la désignation, en qualité de délégué au sein de la Commission chargée en vertu des dispositions du Code Electorale de dresser la liste des bureaux de vote et la liste générale des électeurs de notre commue, est faite sans limitation de durée.

Cathy SCHALL prend par conséquent son service à compter du 7 décembre 2011. Souhaitons-lui courage pour mener à bien cette nouvelle fonction.



## ASSOCIATION DON DU SANG

Comme l'année précédente, l'association Don du Sang de Soultz les Bains vous propose de vous débarrasser de votre sapin de Noël en le brûlant en échange d'un euro.

Nous vous donnons rendez-vous le **14 janvier 2012** au **hall des sports**.

Déroulement de la manifestation :

- à **partir de 15h30** : Ramassage des Sapins chez les particuliers
- à **17h00** : Les gens souhaitant apporter leur sapin eux-mêmes, peuvent le déposer au Hall des Sports
- à **18h00** : Allumage des sapins

**Un verre de vin chaud vous sera offert.**

Vous avez la possibilité de le ramener ou nous vous proposons de venir le récupérer devant votre domicile le Samedi après midi entre 15h30 et 17 heures. Pour cela il faut vous inscrire au préalable (avec le paiement de 1 Euro) à la Mairie avant le **12 janvier 2012**.

Toute l'équipe de l'association Don du Sang vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



## INFORMATIONS SELECT'OM

Le **SELECT'OM** vous informe des nouvelles consignes de tri  
**Applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012**

**NOUVEAU**

- **L'acier et l'aluminium**  
(boîtes de conserve, canettes, emballages en aluminium...).
- **Les briques en carton**  
(briques de lait, de jus de fruits, de crème fraîche...), ces déchets sont maintenant entièrement recyclables puisque les techniques de tri ont évolué.  
Une tonne de briques recyclées permet d'économiser 2 tonnes de bois !

**ET TOUJOURS**

- **Les bouteilles et flacons en plastique**  
à mettre dans le sac jaune, les points d'apport volontaire communaux ou dans les déchèteries.

**Astuce**  
Videz les flacons, bouteilles, briques et emballages métalliques. Il est inutile de les rincer car ils sont nettoyés au cours du processus de recyclage.

**RAPPEL**

- **Le verre**  
(uniquement du verre d'emballage ayant contenu des produits alimentaires), à mettre en vrac dans les points d'apport volontaire communaux ou dans les déchèteries (benne « verre »).  
N'oubliez pas que le verre est un matériau recyclable à l'infini !

**Comme à votre habitude**

- Journaux, revues, magazines
- Cartons et cartonnettes d'emballage
- Papier d'impression

à mettre dans les poubelles bleues, les points d'apport volontaire communaux ou dans les déchèteries.

**Adoptez les bons gestes et réalisez un sans faute !**

A central illustration showing a person recycling. A large sack is being filled with various items like bottles, cans, and paper. Arrows point from these items to different recycling bins (yellow, blue, green). The background shows a landscape with grass and trees. The SELECT'OM logo is in the bottom right corner.

Ce fascicule est joint au présent BIC.

### Pour information :

Les déchèteries seront ouvertes samedi 24 décembre et samedi 31 décembre de 9 heures à 13 heures.

# INFORMATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

A l'approche des fêtes de fin d'année, la gendarmerie de Molsheim souhaite vous informer sur les bons réflexes à prendre contre les cambriolages :

- Pensez à verrouiller vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.
- Placez en lieu sûr et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...
- Les policiers et les gendarmes sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.
- Une urgence, composez le 17 ou le 112.



## SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

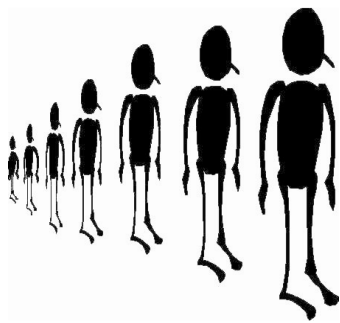
- Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :
  - ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
  - interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.
- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.
- Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

### Informations et dépliants disponibles à l'adresse internet suivante :

[http://www.interieur.gouv.fr/sections/a\\_votre\\_service/votre\\_securite/votre-domicile/contre-cambriolage-bons-reflexes](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/votre_securite/votre-domicile/contre-cambriolage-bons-reflexes)

# POPULATION LEGALE DE NOTRE COMMUNE



La population d'une Commune se décompose de la manière suivante :

- La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la Commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la Commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la Commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la Commune.
- La **population comptée à part** comprend :
  - les militaires des forces françaises de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air logés dans des casernes, camps ou assimilés de la commune et qui n'ont pas de résidence personnelle dans la commune ;
  - les élèves internes des lycées, collèges, grandes écoles, établissements d'enseignement spécial, séminaires et tous établissements d'enseignement publics ou privés avec internat, y compris établissements d'éducation surveillée de la commune et qui n'ont pas de résidence personnelle dans la commune ;
  - les détenus vivant dans les établissements pénitentiaires de la commune ;
  - les personnes sans domicile fixe rattachées administrativement à la commune, mais recensées dans une autre commune ;
  - les personnes vivant dans une collectivité de catégorie 1 à 8 d'une autre commune et ayant déclaré avoir leur résidence personnelle dans la commune ;
  - les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, logés hors internats et collectivités, recensés dans une autre commune et ayant déclaré avoir une autre résidence personnelle dans la commune.

Aussi la population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 s'établit de la manière suivante :

• Population municipale :	913
• Population comptée à part :	24
• Population totale :	<b>937</b>

## SAINT SYLVESTRE - NOUVEL L'AN

Traditionnellement, l'avènement de la Nouvelle Année est célébré dans l'allégresse, à grand renfort de feux d'artifice et de pétards.

Que cela se fasse sans excès, et sans dégradations, en particulier pour nos boîtes aux lettres et en pensant à ceux qui se sentent agressés par trop de bruit.





## **RENOV'HABITAT 67**

Le Conseil Général du Bas-Rhin délégataire de la gestion des aides à l'habitat privé de l'ANAH, a décidé d'engager une action d'envergure pour la réhabilitation du parc privé ancien de logements, appelée Rénov'Habitat 67.

Cette action se déploie à l'échelle de chacun des territoires des cinq Maisons du Conseil Général, sous la forme de 5 Programmes d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat.

Ces programmes visent à soutenir les travaux de réhabilitation et de remise en état des logements anciens, grâce à des aides financières et à une assistance technique proposée aux propriétaires.

Pour le territoire de la Maison du Conseil Général de MOLSHEIM, cela représente un total de 86 Communes.

C'est dans ce cadre que l'ARIM Alsace a été missionné pour assurer le suivi-animation et l'assistance technique de cette procédure sur l'ensemble de ce territoire.

Les financements et aides apportés par le Programmes d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat « Rénov'Habitat » aux propriétaires proviennent :

- de l'Agence Nationale pour l'amélioration de l'habitat;
- du Conseil Général du Bas-Rhin;
- et des Communautés de Communes partenaires.

Chaque 1er mercredi du mois de 15h30 à 17h00 à la Maison du Conseil Général à Molsheim  
– 8 rue Jacques Coulaux :

Soit les prochaines dates en 2012:

- 4 janvier
- 1<sup>er</sup> février
- 7 mars
- 4 avril
- 2 mai
- 6 juin

### **Contact :**

ARIM Alsace : 03 88 10 25 64 / [crung@domial.fr](mailto:crung@domial.fr)  
13, rue du Faubourg de Saverne / 67069 STRASBOURG



## QUELQUES RAPPELS DE CIVISME

### CIMETIERE :

- la poubelle du cimetière n'a pas été mise en place pour recueillir les déchets verts (gazon, branchages...).
- Les déchets verts du Cimetière sont à déposer dans la remorque située à côté de la poubelle verte.



### NETTOIEMENT :

- il est rappelé que chaque propriétaire ou locataire est tenu de veiller à **la propreté des rues et trottoirs devant son habitation**. Notre cadre de vie ne sera que plus agréable et accueillant.

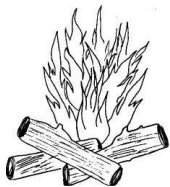


### STATIONNEMENT :



Nous rappelons de ne pas stationner devant les portes d'entrée, à l'intersection des rues et sur les trottoirs prévus pour la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite.

### BRULAGE DES DECHETS :



- **Le brûlage de déchets ménagers et assimilés** est interdit dans l'enceinte des habitations. En ce qui concerne les déchets verts (feuilles, gazon...), ces derniers peuvent être compostés. Il est inutile de préciser que les odeurs et la fumée sont à l'origine de beaucoup de troubles de voisinage.

### LES CHIENS :

Les chiens doivent être tenus en laisse et ne doivent en aucun cas divaguer dans les rues du village pour la sécurité de tous. En cas d'accident votre responsabilité sera engagée.



### ATTITUDE CITOYENNE

Déjections, déjections.....

Elever un chien demande de la patience, apporte certainement des joies, mais engendre également des responsabilités. Il faut à tout prix veiller à ce que les animaux ne dégradent pas les espaces publics ou privés.

Ayez un comportement responsable, ne gênez pas la vie des autres, un simple geste suffit : prendre un sac et ramasser.

## **INFORMATION RESEAU 67 : CIRCULEZ FACILEMENT SUR LE RESEAU 67 AVEC L'APPLICATION MOBILE !**

Dans le cadre d'une démarche innovante et de progrès, le Conseil Général du Bas-Rhin, responsable de l'organisation des services réguliers de transport en commun interurbain de voyageurs, a lancé une application mobile pour son réseau de transport Réseau 67.

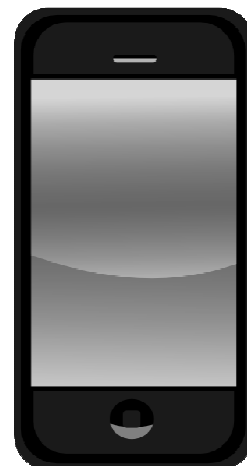
Disponible par téléchargement de l'application mobile « cg67 », l'application du Réseau 67 permet de visualiser l'ensemble des points d'arrêt des lignes scolaires et régulières les plus proches de chez vous par le principe de la géolocalisation.

Elle permet de procéder à une recherche par ville, vous donnant accès aux points d'arrêt et aux fiches horaires correspondantes.

L'ensemble des informations réseau telles que les perturbations de lignes et les retards sont également accessibles depuis cette application.

Sur le site Internet du Conseil Général du Bas-Rhin ([www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)), la rubrique « Les cartes du Bas-Rhin » vous permet de visionner sur une carte interactive les points d'arrêts des lignes scolaires ou régulières dans chaque ville du département.

L'application mobile "cg67" est disponible sur Smartphone, iPhone et Android en téléchargement gratuit sur "l'apple store" et "l'android market".



## **L'ATELIER DANSE DE SALON :**



L'ensemble des danseurs vous présentent leurs

**MEILLEURS VŒUX** pour Noël  
ainsi qu'**UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2012**

La reprise de l'atelier danse aura lieu le vendredi 6 janvier 2012 à 19h45 à l'école des pins

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous joindre au 03.88.38.61.60. N'hésitez pas !

## **CONGE DU SECRETAIRE DE MAIRIE**

Le secrétaire de Mairie M. Stéphane SCHAAL est en congé du 24 Décembre 2011 au 2 janvier 2012 inclus.

La Mairie sera néanmoins exceptionnellement ouverte tous les soirs, sauf dimanche, jours fériés 24 et 31 décembre de 18 h 30 à 21 h 00.

Vous pouvez également nous contacter par fax, par mail ou laisser un message sur le répondeur téléphonique.

## MARCHE DE DECRASSAGE DU CLUB VOSGIEN DE MOLSHEIM - MUTZIG

Le Club Vosgien Molsheim – Mutzig organise au lendemain des festivités de fin d'année, une marche de décrassage, le

**Dimanche 8 janvier 2012**

Départ à 13h30 au parking du Hall des Sports de Soultz-les-Bains



Le circuit vous conduira le long de la piste cyclable à Wolxheim-Canal ensuite par le vignoble de Wolxheim – Irmstett – Soultz-les-Bains et retour au Hall des Sports, où Jean-Pierre et son équipe vous attendrons avec le traditionnel vin chaud.

Selon les conditions météorologiques, l'itinéraire pourra être modifié.  
La durée de la marche est d'environ 3 heures.

Le guide du jour sera M. SPEHNER Charles. Si vous souhaitez le contacter : 03.88.47.34.70.

**Le Maire, ses Adjointes et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent  
d'heureuses fêtes de fin d'année.**

**Que la nouvelle année 2012 qui se présente à notre porte  
vous apporte la Santé, le Bonheur et la Prospérité**



Le Maire,

*Guy Schmitt*  
Guy SCHMITT

### **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

#### **Permanence du Secrétariat**

*Lundi à vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00  
Mercredi : de 14 h 00 à 17 h 00*

#### **Permanence du Maire et des Adjointes**

*Mardi de 19 h 30 à 20 h 30  
Vendredi sur rendez-vous*



### **LES BENNES DE COLLECTE**

Pour les verres :  
**Chemin du moulin  
et à Biblenheim**

### **COLLECTE des PAPIERS ET DES PLASTIQUES**

- Mercredi 25 janvier 2012
- Mercredi 22 février 2012
- Mercredi 28 mars 2012
- Mercredi 25 avril 2012
- Mercredi 23 mai 2012
- Mercredi 27 juin 2012
- Mercredi 25 juillet 2012
- Mardi 21 août 2012
- Mercredi 26 septembre 2012
- Mercredi 24 octobre 2012
- Mercredi 28 novembre 2012
- Mercredi 19 décembre 2012

dès 4 heures du matin. Des sacs pour la collecte sont disponibles en Mairie.

### **OBJETS ENCOMBRANTS**

Pour une collecte à domicile et gratuite de vos objets réemployables, appelez **EMMAÛS** au 0800 600 215 (N° vert gratuit depuis un poste fixe), sinon veuillez contacter le **Select'om** au 03.88.47.92.20.

### **DONS DU SANG (18 h 30 à 20 h 30)**

- Lundi 12 mars 2012
- Mercredi 18 juillet 2012
- Lundi 8 octobre 2012

### **SITE INTERNET**

Consultez le site Internet de Soultz-les-Bains :  
**www.soultz-les-bains.fr**

Ecrivez-nous : **mairie@soultz-les-bains.fr**

### **PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES**

(A : Accord – R : Refus – T : Accord Tacite)

<b>Demandeur</b>	<b>Objet</b>	<b>Décision</b>
<b>M. Sylvain WALTER</b>	Extension d'une habitation existante 1, rue des Vignes	A : 12/12/2011

### **QUELQUES DATES A RETENIR :**

- Jeudi 22 décembre 2011 à 20h00  
Cinéma : « Un Monstre à Paris »  
Au Hall des Sports
- Mardi 27 décembre 2011 entre 2h00 et 3h00  
Maintenance Electricité de Strasbourg  
Quartier sud
- Dimanche 8 janvier 2012 à 13h30  
Marche de Décassage du Club Vosgien  
Au Hall des Sports
- Dimanche 8 janvier 2012  
Battues Grands Gibiers
- Samedi 14 janvier 2012  
Récup 'sapin  
Au Hall des Sports
- Dimanche 29 janvier 2012  
Battues Grands Gibiers



ASSOCIATION DON DU SANG SOULTZ LES BAINS

# Récup'Sapins 2012

## Samedi 14 janvier 2012

### à partir de 17h00



Comme l'année précédente, l'**Association Don du Sang** de Soultz les Bains vous propose la crémation de votre sapin de Noël en échange d'**1 euro**.

Nous vous donnons rendez-vous le **samedi 14 janvier 2012** à partir de 17h00 au **hall des sports**.

L'allumage des sapins sera donné à 18h00.

Un verre de vin chaud vous sera offert.

Vous avez la possibilité de le ramener ou nous vous proposons de venir le récupérer devant votre domicile à partir de 15h30. Pour cela il faut vous inscrire au préalable (avec le paiement de 1 euro) à la Mairie avant le **12 janvier 2012**.

Toute l'équipe du Don du sang vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

✂-----

#### INSCRIPTION RECUP'SAPIN

**14 janvier 2012**

À retourner à la Mairie avant le 12 janvier 2012 avec le paiement d'un euro.

Nom : ..... Prénom .....

Adresse : .....

# Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Sultz-Les-Bains

## ➤ Vente de carte de pêche au club house de 10 à 12h

Pour l'année **2013**

les 13 et 20 janvier 2013

le 10 février 2013

les 03 et 17 mars 2013\*



- au delà de cette date aucune carte ne sera délivrée aux membres de l'Association

## Programme 2012

### ➤ Manifestations

- Journée de nettoyage de la Mossig samedi le 24 mars 2012
- Grand concours amateurs annuel dimanche le 29 avril 2012
- Pêche grosse truite dimanche le 9 septembre 2012
- Pêche au brochet (à partir de 8h00) 2 dimanches dimanche le 21 octobre 2012
- Révision des comptes dimanche le 28 octobre 2012
- Assemblée générale vendredi le 23 novembre 2012
- dimanche le 2 décembre 2012
- ♦ Mossig : Interdiction de pêcher dans les réserves du moulin
  - du pont à l'écluse, côté Sultz-Les-Bains
  - 50m en aval de l'écluse coté Dahlenheim
- ♦ Etang : ouverture, en dehors des dimanches de concours et de locations :
  - les dimanches après midi de 14 à 18 heures du 06 au 27 mai 2012
  - les vendredis de 17h à 22h du 01 juin au 27 juillet 2012
  - les dimanches de 8h à 12h du 5 août au 11 novembre 2012
  - nombre de cannes : 1 ou 2 cannes, selon l'indication du calendrier affiché au club house
  - pêche au moulinet réservée à la pêche au vif, pêche au chènevis interdite
  - fermeture générale de l'étang de 11 novembre 2012 à 12h
  - sans limite quantitatives pour les espèces communes sauf :
    - carpes : tout poisson dont le poids est > à 3 kg est à remettre à l'eau. En cas litige, la décision sera du ressort de la personne de permanence
    - les esturgeons sont également à remettre à l'eau

Pour information, pour 2012 les dates de vente de cartes de pêche au club house de l'Association sont les suivantes, les dimanches :

- 15 et 22 janvier de 10H à midi
- 12 février de 10H à midi
- 04 et 08 mars de 10H à midi

*en dehors de ces dates il faudra contacter le Président*